

BUDGET 2015

43,6 millions d'euros. C'est le budget consolidé 1 2015 voté par le Conseil Communautaire le 8 avril dernier. Un budget maîtrisé, compte tenu de la diminution drastique des dotations de l'Etat, mais volontariste. Erdre & Gesvres continuera en effet d'investir à hauteur de 17 millions d'euros pour répondre aux engagements pris par les élus dans leur Projet de Mandat : assurer des services publics de qualité et accélérer le développement économique pour favoriser la création d'emplois sur le territoire.

Un budget 2015 qui répond à 4 grands engagements

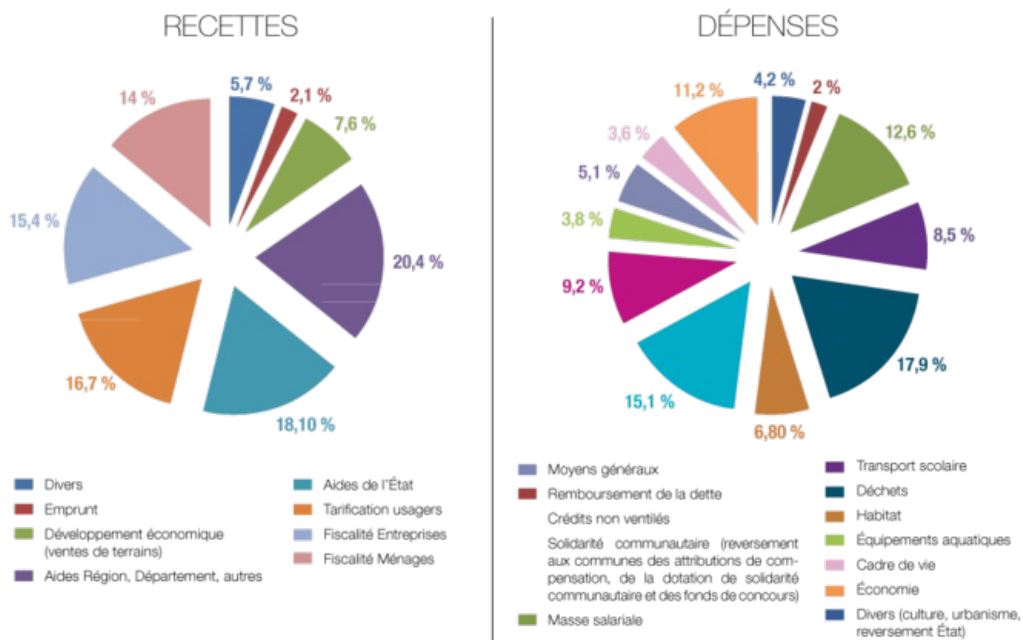
Une priorisation des investissements, en fonction du caractère obligatoire ou facultatif des actions à mener et des accords pris avec nos partenaires. Des investissements majoritairement orientés sur l'économie et l'emploi local, la poursuite de notre action en matière d'habitat social, et la mise en oeuvre de nouveaux projets tels que le lancement du second centre aquatique et la création de la nouvelle déchèterie sur le pôle Treillières / Grandchamp-des-Fontaines.

Une stabilité des taux d'imposition à la fois pour les ménages et pour les entreprises.

La recherche d'économies grâce à la maîtrise de nos dépenses (notamment celles liées à la gestion courante et à la masse salariale).

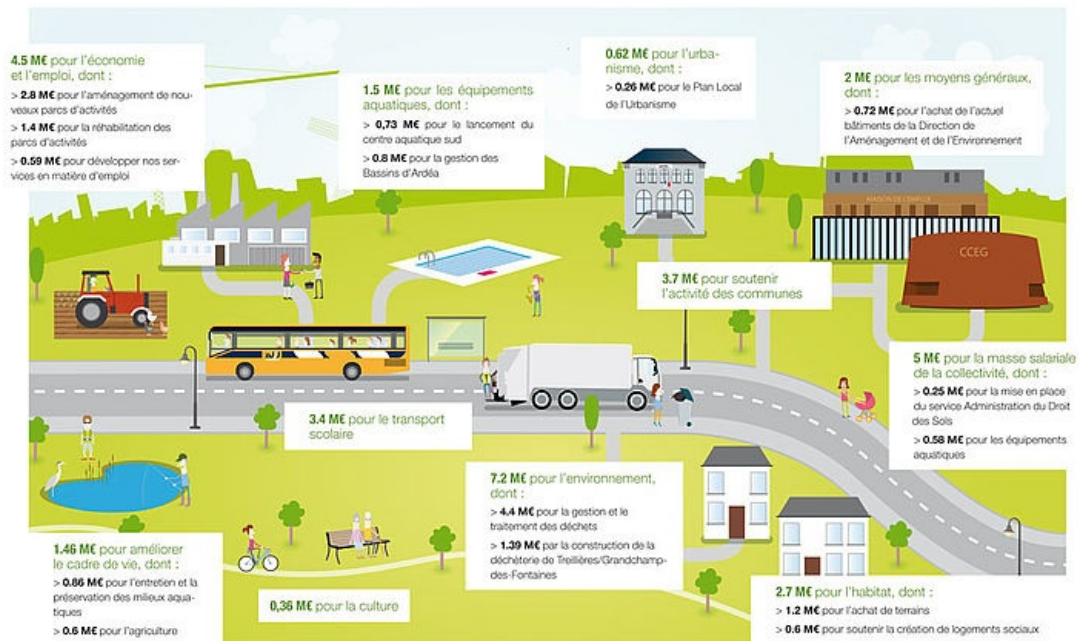
La recherche de nouveaux leviers financiers en optimisant nos sources de financements auprès de nos partenaires (Europe, Région, Département) et en mutualisant nos moyens et ressources avec les communes du territoire.

Répartition des recettes et des dépenses globales



Plus de 40 millions de dépenses, dont principalement :



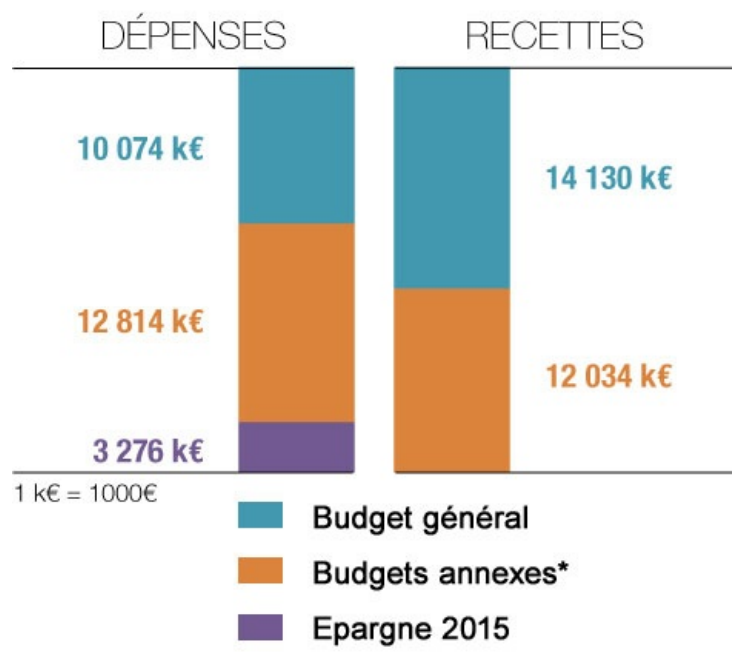


Budget de fonctionnement +

La section de fonctionnement regroupe

toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotation aux amortissements, provisions)

toutes les recettes que la collectivité peut percevoir de prestations de services, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes.

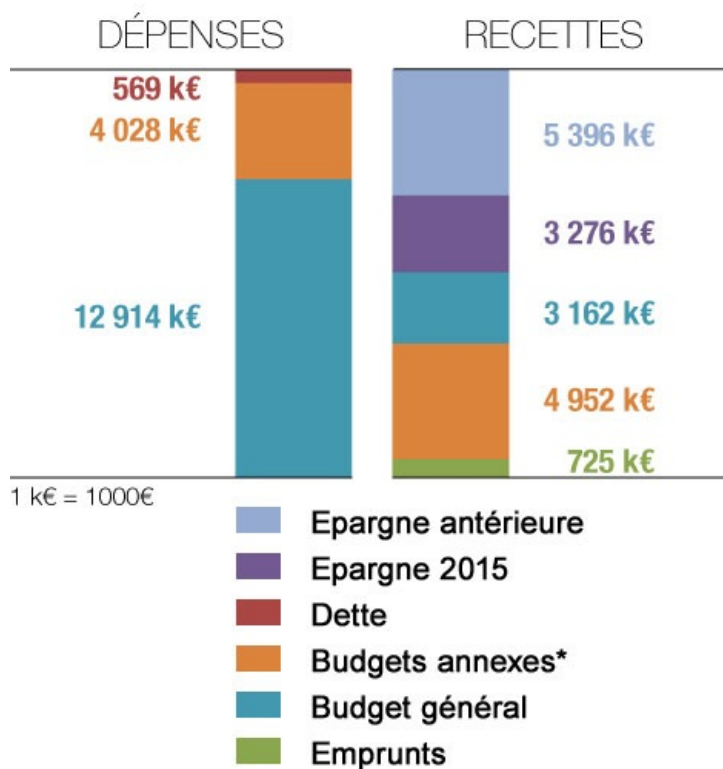


* Budgets indépendants s'agissant principalement de Services Publics Industriels et Commerciaux (Transport scolaire, Assainissement Non Collectif...).

Budget d'investissement +

La section d'investissement regroupe

en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipements de la collectivité
en recettes : les emprunts, les dotations et subventions, l'autofinancement



ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

> Le budget 2016

SUR INTERNET

> La Chambre Régionale des Comptes



Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent
44390 Petit Mars

02 40 72 77 16

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi – Mercredi – Jeudi

9h à 12h / 14h à 17h

Mardi – Vendredi – Samedi

9h à 12h